

Un maillon crucial de l'humanisation des soins

par Jacqueline de Bruycker

Sous les coups conjugués du virage ambulatoire et des coupures budgétaires, le réseau de la santé et des services sociaux finit par perdre tout visage humain. Il ne reste que des lambeaux de cette humanisation des soins, mais pour combien de temps encore, puisque les infirmières auxiliaires, spécialisées dans les soins de chevet, déjà écartées des CLSC, sont maintenant menacées de disparaître des centres hospitaliers.

« C'est une situation difficile à vivre, nous représentons une ressource qualifiée, mais malgré notre formation, notre expérience, notre polyvalence, on refuse d'utiliser nos compétences, pire on nous sort de plus en plus des centres hospitaliers et pourtant, nous sommes en contact avec les malades, nous leur prodiguons des soins directs, assurons une présence humaine auprès d'eux. Sans nous, c'est le volet relation d'aide qui va disparaître », indique **Carmelle C. Chagnon**, membre du comité provincial des infirmières et infirmiers auxiliaires des Secteurs réunis Affaires sociales (SAS-CSD).

« Nous ne sommes pas accaparés par les tâches administratives, nous avons plus de temps à consacrer

aux patients, à les reconforter en dissipant leurs craintes, leur insécurité, ce qui contribue grandement à la qualité des soins », explique **Levy Descôteaux**, membre du comité provincial.

En cinq ans, le nombre d'infirmières auxiliaires a chuté de plus de 10 %, on en compte maintenant 16 500, dont 3 000 seulement oeuvrent dans des centres de courte durée. Plusieurs n'effectuent même plus les actes infirmiers qui leur ont été délégués. Comme le gouvernement allègue l'autonomie des établissements pour ne pas intervenir, la délégation des actes infirmiers diffère d'un établissement à l'autre, d'un département à l'autre, même d'un quart de travail à l'autre.

Si dans les centres de longue durée, les infirmières auxiliaires ont leur place et se sentent acceptées, il en va tout autrement pour les centres hospitaliers, les directions ne voient plus la nécessité de les maintenir en poste. « Le gouvernement veut graduellement les cantonner dans les soins de longue durée. Dans cette optique, la ministre de la Santé et des Services Sociaux, Pauline Marois, a annoncé récemment qu'elle débloquent des fonds pour inciter

toutes celles qui le voulaient à se recycler infirmières. Quant à celles qui partent, les établissements ont pris l'habitude de ne pas les remplacer », mentionne **Thérèse Boisvert-Cliche**, présidente du SAS-CSD.

Au cours des dernières années, plusieurs comités patronaux-syndicaux ont effectué des travaux qui ont abouti en septembre 1998 à un projet de formation pour les futures infirmières auxiliaires. « D'une durée de 1 800 heures réparties sur deux ans, le projet englobait les soins de longue durée, l'informatique, les nouvelles technologies, les soins à domicile, la santé mentale et la réadaptation. Mais le volet mère-enfant avait été enlevé », souligne-t-elle.

Le SAS-CSD a aussitôt réagi et proposé certains ajustements tout en insistant sur le fait qu'il fallait avant tout transmettre des directives claires aux établissements afin qu'ils utilisent de façon optimale les compétences des infirmières auxiliaires. « Sans cette obligation, aucun programme n'a de raison d'être et les infirmières auxiliaires seront toujours menacées de disparaître », précise la présidente.

En décembre, nouvelle douche d'eau froide. Les associations patronales contestent le programme et mettent sur pied un nouveau comité de travail chargé de soumettre de

nouvelles recommandations à la ministre. Le SAS-CSD riposte en demandant au gouvernement d'implanter le nouveau programme dès septembre 1999 et en réclamant, par l'entremise de la coalition dont ils font partie, une rencontre avec la ministre.

L'Association des hôpitaux du Québec tente, de son côté, de fermer la porte des milieux hospitaliers de courte durée aux futures infirmières auxiliaires en ne permettant pas aux étudiantes d'y effectuer des stages d'initiation en soins en médecine et en soins pré et postopératoires. Il s'agit d'une mesure d'exclusion puisque cet enseignement essentiel à l'exercice de la profession ne peut être dispensé que dans un hôpital.

« Le dossier dure depuis trop longtemps, il est important qu'on ait l'heure juste. Nous restons convaincus que tout le monde, les infirmières auxiliaires comme les infirmières, les préposés, a sa place, encore faut-il que chacun soit utilisé aux bons endroits et que leurs compétences respectives soient reconnues. Il est essentiel que le gouvernement élabore des stratégies qui tiennent compte de la spécificité du milieu, des besoins des usagers et de leur bien-être et qu'il reconnaisse que les infirmières auxiliaires sont un maillon crucial de l'humanisation des soins », de conclure **Thérèse Boisvert-Cliche**. 